

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 27-10-2021 Date de révision: 29-3-2024 Remplace la version de: 3-10-2022 Version: 1.2

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Duranza MSP ECO 0W-20

Code du produit : 01.41.09

Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Huile moteur Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kroon-Oil B.V.
Dollegoorweg 15
NL 7602 EC Almelo
Pays-Bas
T 0031 (0)546 81 81 65
vib@kroon-oil.nl

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti- poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

29-3-2024 (Date de révision) 29-3-2024 (Date d'impression) FR (français)

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH

: EUH208 - Contient C14-16-18 Alkyl phenol, Molybdenum polysulphide long chain alkyl

2/14

dithiocarbamide complex. Peut produire une réaction allergique. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant		
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex, Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0), Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)	
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex, Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0), Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)	

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

: Huile minérale hautement raffinée et additifs. Remarques

29-3-2024 (Date de révision) FR (français)

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (Note L)	N° CAS: 64742-54-7 N° CE: 265-157-1 N° Index: 649-467-00-8 N° REACH: 01-2119484627- 25	≥ 80	Asp. Tox. 1, H304
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (Note L)	N° CAS: 72623-86-0 N° CE: 276-737-9 N° Index: 649-482-00-X N° REACH: 01-2119474878-	1 – 5	Asp. Tox. 1, H304
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (Note L)	N° CAS: 72623-87-1 N° CE: 276-738-4 N° Index: 649-483-00-5 N° REACH: 01-2119474889- 13	1 – 5	Asp. Tox. 1, H304
Bis(nonylphenyl)amine	N° CAS: 36878-20-3 N° CE: 253-249-4 N° REACH: 01-2119488911- 28	0,3 – 2,5	Aquatic Chronic 4, H413
C14-16-18 Alkyl phenol	N° CE: 931-468-2 N° REACH: 01-2119498288- 19	0,1 – 2,5	Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373
Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex	N° CE: 457-320-2 N° REACH: 01-0000019337- 66	< 0,3	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
C14-16-18 Alkyl phenol	N° CE: 931-468-2 N° REACH: 01-2119498288- 19	(10 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317

Remarques : L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Note L: La classification harmonisée comme substance cancérogène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde, mesuré selon la méthode IP 346 («Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres), auquel cas la classification

est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour cette classe de danger aussi.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

29-3-2024 (Date de révision) 29-3-2024 (Date d'impression) FR (français)

3/14

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

 Dégagement possible de fumées toxiques. La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : < 40 °C

29-3-2024 (Date de révision) FR (français) 4/14

29-3-2024 (Date d'impression)

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

### **Duranza MSP ECO 0W-20**

### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit. En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée

5 mg/m3 - ACGIH TLV (fraction inhalable).

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	limpide	EN 166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

FR (français)

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### Protection des mains:

Gants de protection

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	≥0.35		EN ISO 374

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : brun.

Odeur caractéristique. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Non applicable

Point de congélation -39 °C - ASTM D5950 (point d'écoulement)

Point d'ébullition Pas disponible Inflammabilité : Ininflammable. Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

: 220 °C - ASTM D92 (COC) Point d'éclair

Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible рΗ : Pas disponible

Viscosité, cinématique : 39,7 mm<sup>2</sup>/s (40 °C) - ASTM D7042

Solubilité : Eau: Insoluble / Peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible

Densité : 0,843 kg/l (15 °C) - ASTM D4052

Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Caractéristiques d'une particule : Non applicable

### 9.2. Autres informations

# 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

FR (français) 6/14

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit violemment avec les oxydants (forts).

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

3 ( )	oxidio digas (ilinalation)		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg		
CL50 Inhalation - Rat	> 5,53 mg/l/4h		
Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Remarks on results: other:		
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)		
C14-16-18 Alkyl phenol			
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity), Guideline: other:		
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:		
Molybdenum polysulphide long chain alkyl di	thiocarbamide complex		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OECD 425)		
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD 402)		
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)			
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)		
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)		
CL50 Inhalation - Rat	> 5,53 mg/l (méthode OCDE 403)		

29-3-2024 (Date de révision) 29-3-2024 (Date d'impression) FR (français)

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile	e neutre, hydrotraitement (72623-87-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)	
CL50 Inhalation - Rat	5,53 mg/l/4h (méthode OCDE 403)	
	<u> </u>	
<del>-</del>	Non classé	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé Non classé	
'	Non classé	
Cancérogénicité :	Non classé	
Toxicité pour la reproduction :	Non classé	
(STOT) (exposition unique)	Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (STOT) (exposition répétée)	Non classé	
C14-16-18 Alkyl phenol		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile	e neutre, hydrotraitement (72623-87-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)	
Danger par aspiration :	Non classé	
Duranza MSP ECO 0W-20		
Viscosité, cinématique	39,7 mm²/s (40 °C) - ASTM D7042	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro	traités (64742-54-7)	
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s	
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui	
C14-16-18 Alkyl phenol		
Viscosité, cinématique	52 mm²/s (40°C)   5,4 mm²/s (100°C) [ASTM D445]	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)		
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s (40 °C) - ASTM D7042	
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique	Oui	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)		
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s (40 °C) - ASTM D7042	
Hydrocarbure aliphatique, alicyclique ou aromatique Oui		
11.2. Informations sur les autres dangers		

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

9-3-2024 (Date de révision) FR (français) 8/14

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

(chronique)		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro	traités (64742-54-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)	
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l (Gammarus pulex, 48h) (méthode OCDE 202)	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l	
NOEC (aigu)	≥ 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 201)	
NOEC chronique crustacé	10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)	
Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)		
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)	
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l	
NOEC chronique crustacé	> 10 mg/l	
NOEC chronique algues	> 10 mg/l	
C14-16-18 Alkyl phenol		
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna	
Molybdenum polysulphide long chain alkyl di	thiocarbamide complex	
CL50 - Poisson [1]	94,8 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - (méthode OCDE 203)	
CE50 - Crustacés [1]	50 mg/l Daphnia magna (puce d'eau) - (méthode OCDE 202)	
CE50 72h - Algues [1]	14 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata - (méthode OCDE 201)	
NOEC chronique crustacé	100 mg/l Daphnia magna (puce d'eau) (21d) - (méthode OCDE 211)	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)		
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l	
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l	
NOEC (aigu)	≥ 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 211)	
NOEC chronique poisson	> 1000 mg/l	
NOEC chronique crustacé	> 10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)	
NOEC chronique algues	≥ 100 mg/l	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)		
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)	
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 10000 mg/l (Gammarus pulex, 48h) (méthode OCDE 202)	
NOEC (aigu)	≥ 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 201)	

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Duranza MSP ECO 0W-20		
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)		
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable		

29-3-2024 (Date de révision) 29-3-2024 (Date d'impression)

FR (français)

9/14

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable Biodégradation 1% (test concentration 20,1 mg/li)  C14-16-18 Alkyl phenol  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex  Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.  Biodégradation 22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) > 7,2				
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable Biodégradation 1 % (test concentration 20,1 mg/l)  C14-16-18 Alkyl phenol  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex  Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.  Biodégradation 22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)		
Persistance et dégradabilité Biodégradation 1 % (test concentration 20,1 mg/l)  C14-16-18 Alkyl phenol  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex  Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.  Biodégradation 22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Biodégradation	31 % (28d) (méthode OCDE 301F)		
Biodégradation 1 % (test concentration 20,1 mg/l)  C14-16-18 Alkyl phenol  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex  Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.  Biodégradation 22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)			
Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex  Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.  Biodégradation 22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité Non rapidement dégradable  Biodégradation 31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable		
Persistance et dégradabilité  Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex  Persistance et dégradabilité  Non facilement biodégradable.  Biodégradation  22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité  Difficilement biodégradable.  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité  Non rapidement dégradable  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Biodégradation	1 % (test concentration 20,1 mg/l)		
Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex  Persistance et dégradabilité  Biodégradation  22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité  Difficilement biodégradable.  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité  Non rapidement dégradable  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	C14-16-18 Alkyl phenol			
Persistance et dégradabilité  Biodégradation  22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité  Difficilement biodégradable.  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité  Non rapidement dégradable  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable		
Biodégradation  22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité  Difficilement biodégradable.  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité  Non rapidement dégradable  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Molybdenum polysulphide long chain alkyl di	thiocarbamide complex		
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)  Persistance et dégradabilité  Difficilement biodégradable.  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité  Non rapidement dégradable  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.		
Persistance et dégradabilité  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité  Non rapidement dégradable  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Biodégradation	22,75 % 29d - (méthode OCDE 301)		
Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité  Non rapidement dégradable  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)			
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)  Persistance et dégradabilité  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.		
Persistance et dégradabilité  Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Biodégradation	31 % (28d) (méthode OCDE 301F)		
Biodégradation  31 % (28d) (méthode OCDE 301F)  12.3. Potentiel de bioaccumulation  C14-16-18 Alkyl phenol	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)			
12.3. Potentiel de bioaccumulation C14-16-18 Alkyl phenol	Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable		
C14-16-18 Alkyl phenol	Biodégradation	31 % (28d) (méthode OCDE 301F)		
	12.3. Potentiel de bioaccumulation			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) > 7,2	C14-16-18 Alkyl phenol			
	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 7,2		

C14-16-18 Alkyl phenol		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) > 7,2		
Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex		
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)  88 25 °C (Cyprinus carpio) - 0.05 mg/l - [OECD 305]		
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) > 6		
Potentiel de bioaccumulation Potentiel de bioaccumulation.		

# 12.4. Mobilité dans le sol

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0)		
Ecologie - sol Insoluble dans l'eau.		
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)		
Mobilité dans le sol	Produit s'adsorbant dans les sols	

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex, Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0), Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex, Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30 base huile neutre, hydrotraitement (72623-86-0), Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)

29-3-2024 (Date de révision) 29-3-2024 (Date d'impression)

FR (français) 10/14

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 13 02 05\* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base

minérale

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou n	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Non réglementé

### **Transport maritime**

Non réglementé

### Transport aérien

Non réglementé

### Transport par voie fluviale

Non réglementé

### **Transport ferroviaire**

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

29-3-2024 (Date de révision) FR (français) 11/14

### Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

#### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

#### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration

29-3-2024 (Date de révision) FR (français) 12/14

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:		
VLB	Valeur limite biologique	
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)	
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)	
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum	
DNEL	Dose dérivée sans effet	
N° CE	Numéro de la Communauté européenne	
CE50	Concentration médiane effective	
EN	Norme européenne	
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé	
NOAEL	Dose sans effet nocif observé	
NOEC	Concentration sans effet observé	
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	
STP	Station d'épuration	
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)	
TLM	Tolérance limite médiane	
COV	Composés organiques volatiles	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient C14-16-18 Alkyl phenol, Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamide complex. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:		
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.